

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUILLET-AOÛT
2016

ENSEIGNEMENT

CGSP

FGTB Services Publics

72^e année - n°7 - juillet - août 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Dossier : P. 4
Congrès IRW-CGSP



ÉDITO
Un Congrès,
une motion,
un combat !
P. 3



INTERNATIONAL
CETA : l'urgence
de la riposte
P. 7



ENSEIGNEMENT
Jusqu'à
la dernière minute...
P. 9

Solidarité – Agents pénitenciers

Devant les nombreuses demandes de solidarité, nous vous communiquons ci-après les coordonnées bancaires où vos dons en faveur du personnel pénitentiaire en grève depuis de nombreux jours peuvent être versés :

IBAN : BE78 8776 5887 0186 - ACOD-CGSP

BIC: BNAGBEBB

Communication : solidarité agents pénitenciers.

D'ores et déjà nous vous remercions chaleureusement pour votre geste.



DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Horaire d'été

Du 4 juillet au 26 août 2016 inclus, nos locaux sis place Verte 15 à 7500 Tournai seront accessibles :

- de 8h à 15h du lundi au jeudi,
- de 8h à 12h le vendredi.

Avant tout déplacement, veuillez prendre contact au 069/22 61 51 afin de savoir si votre responsable de secteur est présent.

Voyage au Luxembourg

L'Amicale des Pensionnés organise un voyage au Luxembourg les **24 et 25 août** 2016.

Visites du château de Viander - repas à Echternach et visite guidée - nuit à l'hôtel et petit déjeuner - visite et dégustation aux caves B. Massart - visite de la serre aux papillons - déjeuner croisière sur la Moselle - visite en petit train de Luxembourg.

Prix : 215 €/pers. pour nos affiliés (230 €/sympathisants).

Inscriptions pour le **15 juillet** au plus tard.

Renseignements complémentaires sur demande à la régionale le lundi matin et le mardi après-midi de 14h à 16h.

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2015 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2015 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

Les dividendes des actionnaires augmentent et la fraude et l'évasion fiscales se généralise



Pourtant le gouvernement :

- bloque les salaires ;
- flexibilise le marché du travail ;
- porte la pension à 67 ans ;
- coupe dans notre sécurité sociale et nos services publics

Des alternatives existent pour une société juste et solidaire !

- La réduction collective du temps de travail avec maintien des salaires et embauches compensatoires
- L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales
- Une imposition globalisée de tous les revenus
- Des investissements au niveau des emplois et des infrastructures pour des services publics forts et de qualité accessibles à tous !

Planc d'actions

- Jeudi 29/09/2016 : Manifestation fédérale interpro en front commun
- Vendredi 7/10/2016 : Grève générale en front commun

Un Congrès, une motion, un combat !

C'est avec ces trois mots que l'on pourrait résumer le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP qui s'est déroulé les 25 et 26 mai derniers à Pont-à-Lesse.

Les congressistes ont fait le bilan de la situation économique et sociale de ce pays depuis l'arrivée du gouvernement De Wever-Michel : ils en ont conclu que la mobilisation générale avec des actions plus dures devait être décrétée.

C'est pourquoi, une motion de l'IRW-CGSP a appelé tous les travailleurs à poursuivre les actions au-delà du 31 mai, date de la grève générale des services publics ; celles-ci se sont poursuivies et les camarades qui ont répondu à cet appel doivent en être remerciés.

Il nous faut maintenant tirer le bilan de ces actions et de la manière dont elles ont été menées et ce, dans le but d'être plus efficaces à l'avenir car notre combat est loin d'être terminé.

En effet, ce n'est pas seulement pour la défense de nos acquis (conditions de travail, statut...) que nous nous battons, mais c'est aussi et surtout pour la préservation d'un modèle de société où les services publics assurent par leur rôle redistributeur des richesses, une cohésion sociale importante en mettant l'égalité au centre de leur préoccupation.

Camarades, ce modèle de société, le gouvernement fédéral des droites qui sévit depuis près de deux ans dans notre pays, a décidé qu'il était devenu obsolète et qu'il était temps, voire « inéluctable », d'appliquer de pseudo remèdes dictés par une doctrine ultralibérale.

Les conséquences de cette politique sont déjà là avec une régression sociale sans précédent (exclusion des chômeurs, saut d'index, report de l'âge légal de la pension, projet de loi sur le temps de travail, coupes sombres dans les dépenses publiques...) que ce gouvernement tente de nous masquer en parlant plutôt de « modernisation ».

Et sous couvert de cette « modernisation », on assiste en fait à la remise en cause systématique et à l'enterrement pur et simple des acquis engrangés de haute lutte par les travailleurs : les soins de santé, la sécurité sociale, la sécurité de l'emploi, les services publics. En bref, tout ce qui constitue les fondements d'une collectivité unie, solidaire et fraternelle se trouve attaqué au bulldozer sans pratiquement aucune concertation sociale digne de ce nom.

Ils nous disent qu'il faut rationaliser, être plus efficace, faire mieux avec moins. Foutaises ! Leur seul but est de faire des économies et surtout de désengager l'État. Et comment s'y prennent-ils ? En faisant payer une nouvelle fois les plus fragiles et en tentant de leur faire comprendre que la précarité est à présent un mal nécessaire.

Ce n'est pas une modernisation qui nous est appliquée ni même un plan de rigueur, mais une véritable marche arrière, voulue et organisée, dont on ne peut imaginer jusqu'où elle nous conduira avec pour nous, syndicalistes, cette question en filigrane : **quelle société voulons-nous laisser demain à nos enfants ?**

Une société solidaire avec un État responsable s'appuyant sur une démocratie à toute épreuve ou un système individualiste à l'américaine qui exclut les pauvres et oblige les vieux à travailler jusqu'à leur dernier souffle ?

Pour nous, hommes et femmes de gauche, la question ne se pose même pas ; c'est pourquoi, camarades, la lutte que nous avons appelée de tous nos vœux lors du congrès DOIT se poursuivre. Il faudra s'organiser mais aussi convaincre ceux qui doutent encore de la légitimité de notre combat.

Il faudra rappeler sans cesse que nous luttons pour un projet de société, et non, comme le prétend faussement le chef de la N-VA, pour faire le jeu de l'un ou l'autre parti politique. Ce sont des valeurs et des principes qui guident nos actions et non des enjeux basement politiques ou communautaires.

Puisque nous avons pris conscience des dangers qui pèsent sur notre modèle social, nous sommes décidés à ne rien lâcher. « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » disait Camus, le temps est venu de tout donner pour faire comprendre à ce Gouvernement qu'il n'est pas le nôtre.

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !

Ces mercredi 25 et jeudi 26 mai, l'IRW-CGSP a tenu son congrès statutaire au Castel de Pont-à-Lesse.

Le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP se tient à un moment charnière. Alors que le gouvernement libéral de Charles Michel fait le forcing contre les services publics et déploie son arsenal législatif contre les travailleurs, alors que nos camarades agents pénitentiaires en sont déjà pratiquement à un mois de grève, le Congrès a pris la mesure de l'évènement. Tout en renouvelant ses instances, il se pose également en fer de lance de la résistance à l'austérité qui étend sur l'ensemble des travailleurs le voile épais des mauvais jours.

Réuni sous la présidence du Camarade Roland Vansainge, le Congrès a procédé au renouvellement de ses instances et a élu un nouveau Secrétaire général en la personne du Camarade Patrick Lebrun, présenté par le secteur AMiO.

C'est pratiquement l'ensemble du Secrétariat wallon qui cède sa place à une nouvelle équipe.

Secrétaire général IRW-CGSP : Patrick Lebrun

Secrétaire général adjoint : Laurent Pirnay

Secrétariat permanent : Président fédéral, Michel Meyer

Président IRW-CGSP : Daniel Verdebout

Vice-président IRW-CGSP : Joël Thône

Vice-président IRW-CGSP : Étienne Libert

Notons également que le Congrès a procédé à l'élection des quatre vérificateurs aux comptes wallons, à savoir les cdes Béatrice Delestienne, Stephan Thoumsin, Alphonse Vandembroucke et Gilbert Larbuisson.

La Cde Josiane Dekoker a été élue au mandat de vérificateur wallon aux comptes fédéraux.

Parce qu'on en a marre !

Pas de répit ! L'heure est à l'action. Le Congrès a décidé de répondre de manière forte et rapide aux demandes des congressistes et aux attentes de nos affiliés. Parce qu'on en a marre de voir la destruction systématique de nos services publics ! Marre de l'appauvrissement généralisé d'une large partie de la population. Marre de se faire voler nos vies au travers d'une augmentation du temps de travail. Marre de voir le racisme et le rejet de l'autre devenir des éléments d'une stratégie politique !

Voilà près de deux ans que le gouvernement ignore nos revendications et refuse toute véritable concertation. Voilà pourquoi nous avons agi le 31 mai dernier afin de défendre les agents des services publics, la qualité et la pérennité des services rendus à la population.

Davantage, dans le droit fil de ses décisions de congrès et en s'appuyant tant sur le Plan d'action de la FGTB que sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé par la CGSP fédérale le 22 février, le Congrès appelle l'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW à entrer en actions continues ; le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement.

C'est donc avec une nouvelle équipe et des résolutions de combat que l'IRW a décidé de poursuivre les actions au-delà de la grève du 31 mai 2016.





Résolutions prises par le Congrès statutaire de l'IRW-CGSP ces 25 et 26 mai 2016

MOTION DU CONGRÈS DE L'IRW-CGSP 25 et 26 mai 2016

Réuni ce 26 mai 2016 en Congrès, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a analysé la situation sociale.

Confrontés aux nombreuses attaques contre les services publics, tant de la part du Gouvernement fédéral que des dirigeants responsables des entreprises publiques.

Confrontés aux non-réponses du Gouvernement fédéral quant aux revendications syndicales.

L'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW ont décidé d'entrer en actions continues.

Complémentaire aux plans d'actions de la FGTB fédérale et de la CGSP fédérale.

S'appuyant sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé le 22 février 2016 par la CGSP/ACOD, tout type d'actions sera couvert.

Chaque secteur appelle ses affiliés à répondre au mot d'ordre dans les prochains jours. Le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement. Tous mouvements et actions qui se poursuivront après cette date seront couverts.

L'IRW-CGSP appelle tous les travailleurs du privé à se joindre aux actions pour soutenir la défense du seul secteur redistributeur des richesses produites dans ce pays.

MOTION SUR L'ACTION SYNDICALE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR ADMI

Force est de constater que, depuis plusieurs mois, les échos sur les actions syndicales dévoilent un certain malaise au sein de nos militants. Il y a un sentiment de plus en plus croissant d'une distance entre les réalités et attentes du terrain et les décisions prises par les instances syndicales.

Le premier constat est un manque clair d'objectif politique. Quel est l'objectif final des actions et plans d'actions mis et à mettre en place. Il est impératif que les militants sachent pour quelles raisons ils sont mobilisés : faire tomber le gouvernement, empêcher la mise en place des politiques de celui-ci ou négocier celles-ci.

Le second constat est le sentiment de perte d'unité dans le discours. Il est évident qu'on ne peut être tous en phase avec des positions décidées. Mais les divergences d'idées ne peuvent apparaître que dans les instances où les débats ont lieu. Une fois une décision prise par cette instance, c'est tous ensemble que nous devons porter celle-ci auprès des militants, des citoyens et des autorités politiques. Ce n'est que par le biais de cette cohésion interne que le message pourra être porté haut et fort.

Ensuite, vient le rôle crucial de la façon de faire passer le message. Notre organisation syndicale a été la cible de commentaires scandaleux, relayés par une presse à la solde du pouvoir en place et des patrons. Lors de chacune de nos actions, la population n'a eu aucun relais sur les revendications qui ont mené aux actions. Le traitement de l'information par la presse audiovisuelle et écrite, tant dans ses éditions numériques que dans ses éditions papier, est clairement antisyndicale. Il est donc primordial de mettre en place une stratégie de communication pour contrer cette presse et d'insister encore plus sur les raisons de notre colère : expliquer les causes de la grève et pas l'action de grève elle-même.

Enfin le dernier constat porte sur l'action à proprement parler et son organisation.

Les plans d'actions mis en place ces derniers mois ont provoqué un sentiment de démobilité de beaucoup de nos militants. Rassembler plus de 100 000 personnes dans les rues de la capitale est certes un succès en soi et un signal fort, mais le gouvernement fédéral y est cependant resté sourd. Nous revendiquons des actions plus fortes avec des

opérations ciblées sur les membres du gouvernement au minimum, jusqu'à la grève au finish.

Sur la mise en place des actions, la communication des décisions prises par les instances doit être plus rapide. Trop souvent les informations, tracts et affiches sont distribués tardivement, ce qui empêche une mobilisation encore plus forte de nos militants.

Il convient également d'évaluer les actions tant sur la réussite de la mobilisation, que sur les résultats obtenus.

À cette fin nous proposons qu'un groupe de travail « action syndicale » soit mis en place dans les structures afin de faire aux instances décisionnelles des propositions concrètes et ambitieuses sur base des objectifs que celles-ci lui auront donné.

En conclusion, il est indispensable qu'une cohésion et une coordination intersectorielle et interprofessionnelle soient mises en place de façon optimale afin de renforcer le lien entre les militants/délégués de terrain et les instances syndicales, mais également entre les Secteurs et Centrales syndicales.

Il y va, tant de la réussite de nos actions, que de la pérennité de notre organisation.

MOTION SUR LE DROIT DE GRÈVE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR AMiO

Notre vision du droit syndical

L'IRW-CGSP veut le respect de la négociation et de la concertation dans tous les niveaux de pouvoirs, ce qui implique qu'aucune décision ne pourrait être prise de façon unilatérale. Les différents comités de négociation ou de concertation doivent rester les seules instances décisionnelles et juridictionnelles.

L'exercice du droit de grève

Force est de constater que, depuis un certain temps, de nombreuses attaques visant à restreindre et entraver le droit de grève se développent. Tous les moyens sont bons actuellement pour porter atteinte à notre crédibilité et à la force syndicale que nous constituons lorsque nous sommes en nombre dans les rues (médiatisation de débordements et manipulation des messages qu'on tente de faire passer avec pour conséquence le détournement de l'opinion publique, renforcement de l'individualisme, utilisation de l'outil judiciaire contre les délégués, appels aux huissiers sur les piquets de grève...). Heureusement, certaines attaques ont pu être combattues comme par exemple lors des grèves à l'Athénée royal d'Uccle I. La volonté du Bourgmestre était d'empêcher purement et simplement le mouvement. Nous avons alors saisi le Conseil d'État selon la procédure d'extrême urgence visant

la suspension de l'exécution de la décision du Bourgmestre d'interdiction de manifester face à l'école, sur le trottoir.

L'arrêt du Conseil d'État, appelé arrêt Minet du 22 avril 2011, a cassé cette décision.

Nous devons combattre toute forme de réduction unilatérale du droit de grève.

Le gouvernement fédéral, dans sa feuille de route, demande l'instauration du service garanti (dit aussi service minimum), notamment au sein de la SNCB et des prisons.

Nous devons également nous rendre à l'évidence... Au sein même de notre structure, nous manquons de cohérence et d'une vision stratégique globale. Ce qui nuit à nos actions, à notre crédibilité et qui, in fine, sert à alimenter l'atteinte au droit de grève.

L'IRW-CGSP :

- **Demande plus de dialogue et de solidarité** entre les secteurs de la CGSP-ACOD et de la FGFB-ABVV pour renforcer notre cohésion et notre pouvoir de persuasion dans nos actions. Notre crédibilité en dépend !
- **Refuse tout service minimum/garanti** qui n'a pas été négocié par consensus. Par principe, la CGSP AMiO s'oppose totalement à la mise en place de services minimum/garanti. Toutefois, elle pourrait accepter de rentrer en négociation pour les structures nécessitant la garantie de la sécurité des personnes. In fine, si aucun consensus n'est dégagé dans le cadre d'une négociation, le système ne sera pas mis en place de force ! Actuellement, la CGSP AMiO ne voit pas quels secteurs autres que ceux déjà inscrits dans ce système qui pourraient être concernés par un service minimum/garanti.
- **Refuse le recours à de nouvelles méthodes d'organisation du travail** mises en place telles que, par exemple, le télétravail. Les conditions d'application ne doivent pas permettre à l'employeur de contourner les actions syndicales. À titre d'exemple, la circulaire de l'administration régionale prévoit que le télétravail s'applique à un ou plusieurs jours fixés en accord avec le travailleur. Il n'est donc pas possible d'en changer pour tenter d'entraver le mouvement. Au fédéral, le télétravail fonctionne à la carte. Il est donc très facile de contourner les mouvements en plaçant les travailleurs en télétravail le jour du mouvement. Nous disons « NON » au télétravail déguisé.
- Propose une réflexion aux hautes instances syndicales quant à une **revalorisation des indemnités de grève** afin d'amortir l'augmentation du coût de la vie et ainsi réduire la perte financière d'une journée de grève.

CETA : l'urgence de la riposte

Le CETA (acronyme de Comprehensive Economic and Trade Agreement) est l'accord de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada. Il fait partie de la nouvelle génération d'accords de libre-échange de grande envergure, au même titre que le TTIP (UE-USA, toujours en négociation), le TPP (accord de partenariat transpacifique, conclu en 2015) et le TISA (Accord sur le commerce des services, toujours en négociation également). Ces traités ont pour point commun qu'ils désinvestissent l'État de droit pour accorder les pleins pouvoirs aux multinationales.

Le CETA, dont le texte a été clôturé en 2015, **doit être approuvé par le Conseil européen en octobre 2016**, et ratifié ensuite par le Parlement européen en fin d'année. Cet accord comporte exactement les mêmes dangers que le TTIP, dont il est en quelque sorte le « cheval de Troie ».

Si le CETA venait à être ratifié, cela aurait un impact extrêmement destructeur sur tous les aspects de la vie, impact qui découlerait d'une nouvelle organisation de la société basée sur une course au moins-disant social, environnemental et fiscal.¹

Le CETA aurait en effet des conséquences dévastatrices, entre autres :

- **sur la démocratie**, en remettant en cause, via notamment une dérégulation systématique et instituée ainsi qu'un système d'arbitrage privé entre entreprises et États, la souveraineté décisionnelle des parlements et représentants politiques locaux élus.
- **sur les droits humains, les normes sociales et environnementales**, en misant sur une ouverture massive à la concurrence qui, sans aucune clause de protection contraignante, entraînera automatiquement un nivellement vers le bas de toute norme.
- **sur les pouvoirs locaux et régionaux**, notamment en dérégulant

au maximum l'accès aux marchés publics.

- **sur les services publics**, via les clauses de la « liste négative », de l'« effet de cliquet » et du « statu quo », qui rendent irréversibles toute ouverture à la libéralisation et empêchent la prise en compte par le public d'éventuels nouveaux besoins de services.
- **sur la souveraineté alimentaire**, en permettant l'abaissement des normes sanitaires et l'entrée massive sur le marché européen d'aliments et de semences transgéniques.
- **sur la régulation financière**, en augmentant les possibilités de concurrence fiscale et en empêchant toute capacité des États d'instaurer des normes régulatrices pour éviter de nouveaux crashes financiers.
- mais aussi sur l'emploi, la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, l'agriculture locale, la culture, ...

Jusqu'à présent, le CETA ne fait pas l'objet d'une réelle opposition de la part de l'opinion publique ni des groupes progressistes au Parlement européen. La raison en est que le Canada est perçu, dans l'imaginaire collectif, comme un pays sympathique, inoffensif, avec lequel il ne peut être dangereux de conclure un accord.

Or, tout sympathique que nous apparaisse le Canada, il s'agit ici de dénoncer les conséquences que ce traité aura à tous les niveaux de la société, tant sur les citoyens européens que canadiens. Par ailleurs, si le CETA est adopté, il ouvrira une voie royale au TTIP.

Des brèches existent

Le Parlement wallon et le Parlement bruxellois ont récemment voté une résolution actant leur refus de déléguer leur vote au gouvernement belge pour voter le CETA. **Cette prise de position**

est donnée en exemple dans tous les réseaux militants d'Europe, et elle n'a été possible que grâce à la mobilisation conjointe de tous les acteurs de la société civile, en ce compris les syndicats ! Les villes et provinces du Canada et d'Europe se prononcent par centaines contre cet accord. Dans une entrevue avec le Secrétaire général de la CES, la Ministre canadienne du commerce Chrystia Freeland a déclaré vouloir revoir certains aspects du traité, notamment en ce qui concerne l'indispensable protection des services publics, reconnaissant ainsi à demi-mot le danger qu'il représente.

Comment agir ?

L'urgence est d'empêcher la ratification du CETA par le Conseil en septembre prochain, en faisant en sorte qu'un maximum d'États membres s'oppose à celle-ci.

Comment faire ? En parler autour de soi, sensibiliser les camarades, collègues, amis ; contacter les relais politiques locaux ; diffuser massivement les campagnes et appels à l'action ; ...

Une série d'actions nationales, européennes et internationales sont prévues dès ce mois de juin.

Pour rester informé-e et actif-ve, **rendez-vous le 20 septembre à Bruxelles** pour une **manifestation nationale** contre le CETA, et sur le site www.cgspwallonne.be ou celui de la plateforme belge, regroupant notamment les principaux syndicats du pays, www.stopttip.be où sont disponibles toutes les informations concernant les moyens d'action disponibles.

Seule une mobilisation forte, sur tous les fronts, permettra de renverser la vapeur et d'empêcher que soient impunément bradés nos droits fondamentaux, nos services publics et notre démocratie.

1. Pour des explications détaillées du contenu de l'accord CETA et de ses enjeux, voir nos articles sur www.cgspwallonne.be

Élections sociales 2016 :

la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

Le SPF Emploi a rendu publics les résultats provisoires des élections sociales 2016. Les résultats définitifs, quant à eux, seront connus en novembre.

La FGTB tient avant toute chose à remercier toutes celles et ceux qui lui ont fait confiance !

La FGTB s'engage auprès des travailleurs à défendre leurs conditions de travail tant au niveau salarial que du point de vue de la sécurité, de la santé, du bien-être et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Elle souhaite également témoigner de tout son soutien à ses délégués, anciens et nouveaux, qui vont être amenés à travailler dans un contexte politique, économique et social difficile.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions construc-

tives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.

Au vu des premiers chiffres globaux diffusés, on peut constater :

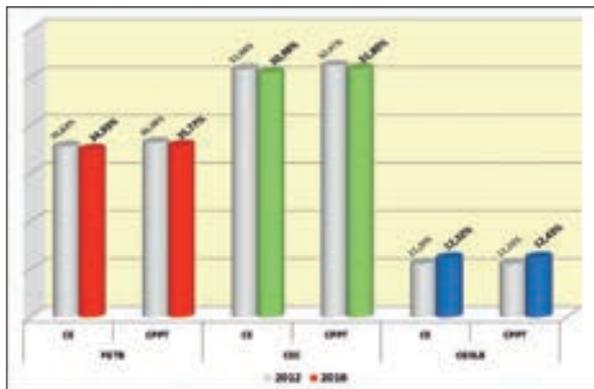
- une consolidation des résultats obtenus en 2012 tant au Conseil d'entreprise qu'au Comité pour la prévention et la protection au travail ;
- une nouvelle progression dans le non-marchand par rapport à 2012, ce qui conforte la FGTB comme représentant de tous les travailleurs. Cette progression se marque tant en Flandre, à Bruxelles qu'en Wallonie. Au Conseil d'entreprise mais aussi au Comité pour la prévention et la protection au travail (entreprise de 50

salariés). En voix et en sièges. Cette progression constitue indéniablement une belle victoire dans un secteur où la FGTB a longtemps été marginalisée ;

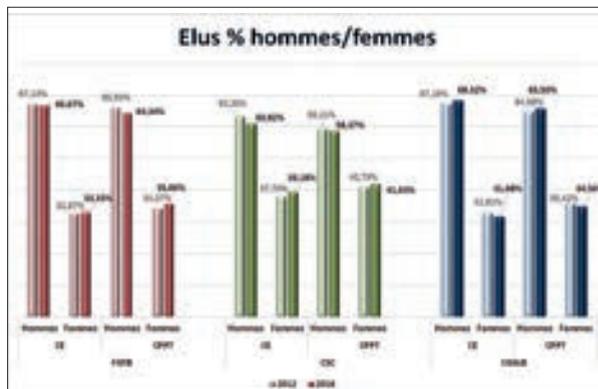
- une progression du nombre de femmes élues dans les CPPT des secteurs marchand et non-marchand. Cette meilleure représentation des femmes dans les organes de concertation entraînera des mesures plus justes et plus équilibrées en entreprises ;
- la FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions constructives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.



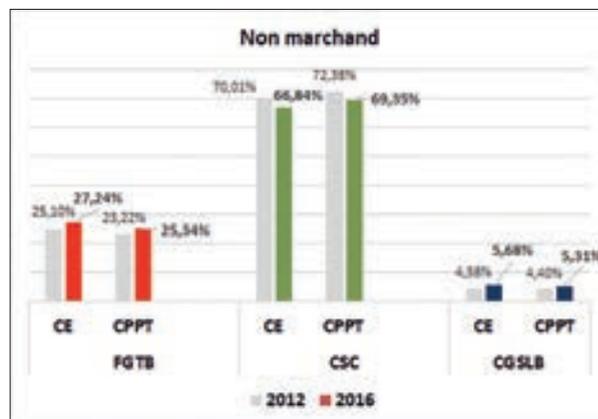
Résultats globaux en voix : le statut quo



On avance lentement mais sûrement: d'élection en élection le nombre de femmes élues progresse tant au CE qu'au CPPT



La FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique et progresse dans le non-marchand



Depuis plusieurs élections, la FGTB marque des points dans le non-marchand en Wallonie et en Flandre

Article paru dans *Syndicats* n° 10 du 27 mai 2016



Jusqu'à la dernière minute...

Le mois de juin est traditionnellement chargé en réunions avec les Cabinets des Ministres de l'Enseignement, notamment pour adopter les derniers décrets-programmes (financement) ou fourre-tout (mesures urgentes), mais cette année, c'est le pompon !

La prochaine rentrée scolaire amenant un lot de réformes importantes, nous faisons le forcing jusqu'au bout pour obtenir les derniers amendements aux textes législatifs les organisant.

Pour l'adaptation des Titres et Fonctions, nous nous efforçons d'obtenir les amendements parlementaires permettant d'étendre le régime transitoire immunisant des conséquences de la réforme à un maximum d'enseignant(e)s confronté(e)s à des changements de cours, à des scissions de fonctions ou à des réductions de titres.

En ce qui concerne l'instauration d'un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, nous négocions les dernières améliorations que le Gouvernement pourrait encore apporter en deuxième lecture de l'avant-projet de décret afin de répartir judicieusement et sans perte d'emploi les périodes de ce nouveau cours.

En prévision de la modification des grilles horaires dans l'enseignement qualifiant, nous insistons pour que des mesures d'accompagnement (assouplissement des règles de réaffectation) soient prises pour les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle qui subiraient une diminution de leurs prestations.

Si vous ajoutez à cela la poursuite des réunions du Pacte pour un enseignement d'excellence (suite à la décision du Gouvernement de confier au Groupe central la priorisation des objectifs) et les efforts que nous devons déployer afin que la revalorisation de la formation initiale ne soit réduite à peau de chagrin, vous comprendrez que les vacances en ce qui nous concerne sont encore loin.

Heureusement, pour vous, à l'heure où vous lirez ces lignes, elles seront toute proches et nous vous souhaitons d'en profiter un maximum avant une rentrée scolaire sans doute éprouvante.

À cette occasion, je remettrai le mandat de Président communautaire à Joseph Thonon à qui je souhaite, ainsi qu'à l'équipe qui l'entourera, pleine réussite dans l'exercice de leur mission de défense et de promotion des enseignantes et enseignants de l'école publique.

Avant d'entamer à mon tour de longues vacances, je tiens à vous remercier toutes et tous pour le soutien, les propositions, les interrogations et les critiques aussi qui m'ont aidé tout au long de l'accomplissement de ce mandat tantôt gratifiant, tantôt épuisant, tantôt questionnant mais toujours passionnant.

*Pascal Chardome
Juin 2016*



Les pensions des enseignants : un os à ronger pour le gouvernement Michel

La pension des enseignants est au menu du gouvernement Michel depuis sa mise en place et elle est rongée méticuleusement par le Ministre Bacquelaïne.

La pension prématurée était accessible dès l'âge de 60 ans et permettait à l'enseignant ayant une carrière complète de conserver un revenu décent.

Avec la loi du 28 décembre 2011, le gouvernement Di Rupo donnait le signal de départ. Le grignotage de nos pensions pouvait commencer. Depuis cette date, 10 mesures ont été prises à l'encontre des pensions des agents des services publics et donc des enseignants.

Ces dix mesures :

- soit réduisent, voire suppriment, le montant de notre pension,
- soit reculent l'âge auquel nous pouvons être admis à la pension.

Vous les trouverez présentées dans le tableau ci-joint. Il présente un historique (très schématique et extrêmement simplifié) de ces dix mesures. Des mesures transitoires ont bien entendu été prévues mais ne modifient en rien la situation de la grande majorité des enseignants.

	Lois	Les 10 mesures déjà prises touchant nos pensions	Situation avant l'application de la mesure	Situation après l'application de la mesure	Incidence sur la pension
1	Loi du 28 décembre 2011 (MB 30 décembre 2011)	Modification des conditions d'admissibilité à la pension	Départ à 60 ans avec 5 ans d'ancienneté	Admissibilité en fonction du nombre d'années de service et de l'âge. (Par exemple : 42 ans de service admissibles pour un départ à 60 ans)	
2	Loi du 13 décembre 2012 (MB 21 décembre 2012) (dite « loi correctrice »)	Valorisation des IC dans le cadre de l'AR 442	Possibilité de prendre 6 années d'IC complètes ou à mi-temps et de les valoriser pour la pension	Une seule année d'IC complète ou à mi-temps est valorisable avant 55 ans	
3		Moyenne quinquennale (TMQ) remplacée par le Traitement de référence (TR)	Pension calculée sur les 5 dernières années	Pension calculée sur les 10 dernières années	
4	Loi du 28 juin 2013 (MB 1 juillet 2013)	Introduction du bonus pension	Bonification pour âge (supplément en % pour toutes prestations au-delà de 60 ans)	Bonus pension (supplément forfaitaire pour toutes prestations au-delà de 60 ans)	
5	Loi du 15 mai 2014 (MB 19 juin 2014)	Pension de survie suspendue si le conjoint survivant à moins de 45 ans avec effet évolutif, suspension jusqu'à l'âge de 50 ans en 2025	Pension de survie si le conjoint décède	Allocation de transition pendant 12 ou 24 mois puis plus de pension	
6	Loi du 28 avril 2015 (MB 13 mai 2015)	Suppression progressive, dès 2016, de la bonification pour diplôme dans les années admissibles pour la pension	Les années de diplôme sont comptabilisées pour l'admissibilité à la pension	Les années de diplôme ne sont plus comptabilisées pour déterminer la date d'accès à la pension prématurée	
7		Suppression du bonus pension	Bonus pension pour un membre du personnel travaillant entre 60 et 65 ans	Bonus pension supprimé	
8		Âge légal de la pension augmenté	Départ toujours possible à 65 ans, âge légal de la pension	Âge légal porté à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030	
9	Loi du 10 août 2015 (MB 21 août 2015)	Âge minimum pour l'obtention d'une pension de survie porté à 55 ans	Pension de survie suspendue si le conjoint survivant à moins de 50 ans	Pension de survie suspendue si le conjoint survivant à moins de 55 ans (en 2030)	
10		Conditions d'admissibilité durcies	42 ans de service admissibles pour un départ à 60 ans	44 ans de service admissibles pour un départ à 60 ans	

Et voici que lors du dernier ajustement budgétaire, le 9 avril 2016, le gouvernement annonçait de nouvelles mesures. Pour l'instant, nous ne disposons bien entendu d'aucun texte mais les intentions sont clairement exprimées.

En voici une présentation succincte :

- **Disparition des années de diplôme dans le calcul de la pension**

Les années de diplôme ne seront plus comptabilisées dans les années admissibles pour déterminer le montant de la pension. Leur prise en compte serait conditionnée au paiement d'une cotisation. (Afin de préserver les droits acquis, la cotisation sera due pour les années de carrière qui restent à prester. Ainsi, un enseignant qui a étudié pendant 3 ans et a déjà effectué les deux tiers de sa carrière bénéficiera gratuitement de la bonification pour deux années de ses études.)

- **Carrière mixte**

Un régime de pension mixte sera d'application pour les contractuels de la fonction publique qui sont nommés en cours de carrière. Ils bénéficieront d'une pension de salarié pour les années prestées en tant que contractuel et d'une pension du secteur public pour les années postérieures à la nomination. La mesure ne s'appliquera toutefois pas aux membres du personnel statutaire temporaire de l'enseignement, ni aux enseignants dont la nomination est intervenue avant l'accord de gouvernement. Elle s'applique cependant aux agents APE ou ACS. Pensons à nos péricultrices !

- **Suppression de la pension pour inaptitude physique**

La pension pour inaptitude pourrait être remplacée par le régime des indemnités d'incapacité et d'invalidité octroyées aux travailleurs salariés. Le ministre des pensions affirme que la pension pour inaptitude aboutit à plonger dans la pauvreté un certain nombre d'enseignants vu le montant souvent peu élevé de la pension qui est octroyée. C'est peut-être vrai pour un très jeune enseignant, c'est n'est pas le cas, par exemple, pour un membre du personnel de 50 ans qui dispose de 30 années des services.

- **Pension d'office après 365 jours de maladie après 60 ans supprimée**

Cette pension d'office sera reportée à 62 ans à partir du 1^{er} juillet 2016, à 62,5 ans à partir du 1^{er} janvier 2017 et à 63 ans à partir du 1^{er} janvier 2018. Le texte de cette modification de loi a déjà été proposé en comité de négociation.

- **Métiers pénibles et tantièmes**

La suppression des tantièmes préférentiels aura pour conséquence un recul de l'âge de la pension. En effet chaque

année prestée dans l'enseignement est pour l'instant multipliée par un coefficient 1,05, ainsi 40 années sont comptabilisées pour $40 \times 1,05 = 42$ années admissibles pour le départ à la pension. Le montant de la pension sera bien entendu également réduit puisque le montant maximum de pension complète ne sera plus atteint après 41,25 années mais après 45 années.

Le ministre propose de remplacer ses tantièmes par des critères de pénibilité mais en précisant d'emblée qu'il travaillera en enveloppe fermée. De nombreuses questions se posent dès lors sur leur mise en œuvre : tous les enseignants seront-ils reconnus comme exerçant un métier pénible ? Ne va-t-on pas puiser dans l'argent économisé dans les pensions publiques pour pouvoir accorder les critères de pénibilité au secteur privé (travaux lourds, travail à pauses...)?

- **La pension à points**

La pension à points imaginée par le gouvernement Michel pour remplacer le système actuel à l'horizon 2030 a été très critiquée par le service fédéral des pensions. Ce système à points va coûter cher avec comme seul avantage pour les gestionnaires de la sécurité sociale de maintenir les dépenses de pensions sous contrôle. La valeur du point étant fixée chaque année, le montant de notre pension fluctuera en fonction de la situation économique de notre pays au moment de notre départ à la retraite. Cette pension à point sera de plus calculée sur l'ensemble de la carrière.

Ces nouvelles mesures vont bien entendu de nouveau provoquer une chute brutale du montant de nos pensions. Dans le tableau ci-dessous, vous sont présentées deux simulations de calcul de pension, la première pour le détenteur d'un diplôme de bachelier et la deuxième pour le titulaire d'un master. Ces simulations sont réalisées pour des carrières idéales, la situation est bien plus problématique dans le cas de carrières incomplètes.

Lucie

Née le 21/06/1965

Diplômée en 1986

3 ans d'études au supérieur

En service Enseignement, sans interruption et à charge complète depuis le 1/09/1986

Échelle barémique 301

Mariée, sans charge de famille

Mathieu

Né le 21/06/1965

Diplômé en 1988

5 ans d'études au supérieur

En service Enseignement, sans interruption et à charge complète depuis le 1/09/1988

Échelle barémique 501

Marié, sans charge de famille

Tableau II : Impact sur les pensions des enseignants des futures mesures gouvernementales

		LUCIE			MATHIEU		
		6	€	€€	6	€	€€
A	Avant réforme	60 ans	100 %	0 €	60 ans	100 %	0 €
B	Réforme Di Rupo Mesure 1 et 2 (tableau I)	60 ans	97,01 %	36 €	60 ans	98,68 %	40 €
C	Suppression bonification diplôme pour le droit à la pension. Mesure 6 (tableau I)	61 ans 6 m	97,16 %	40 €	63 ans	97,67 %	31 €
D	Suppression de la bonification diplôme pour le calcul de la pension	61 ans 6 m	95,00 %	61 €	63 ans	94,32 %	81 €
E	Suppression 55es avec traitement de référence de 10 ans	62 ans 10 m	90,56 %	123 €	63 ans 8 m	88,67 %	161 €
F	Suppression 55es avec traitement de référence sur toute la carrière	62 ans 10 m	77,06 %	293 €	63 ans 8 m	75,31 %	374 €

6 = Âge minimum pour droit à une pension anticipée, carrière optimale
(Temps plein, aucune interruption)

€ = Rapport du montant brut de la pension (base : pension ancien régime)

€€ = Perte mensuelle net (base : pension ancien régime)

Remarques

De (A) à (B), le report des bonus barémiques de 57/58 ans à 61/62 ans fait baisser le traitement moyen de référence pour une pension à 60 ans notamment.

De (B) à (C), suppression progressive de la bonification pour diplôme, d'où un allongement de la carrière pour répondre aux conditions d'accès mais de ce fait augmentation du montant de la pension (avec ces exemples, car carrière longue).

Ces chiffres le démontrent, les offensives orchestrées par le gouvernement fédéral contre les pensions du secteur public touchent de plein fouet les enseignants.

Travailler plus longtemps pour une pension réduite, diminuer le nombre d'emplois disponibles pour les jeunes diplômés se destinant à l'enseignement, imposer à nos étudiants des enseignants de plus en plus âgés, fatigués et démotivés, voici les perspectives d'avenir offertes par le gouvernement Michel.

Face à ces attaques sans précédent contre nos retraites nous devons poursuivre notre mobilisation dans l'unité, avec l'ensemble des secteurs publics.

J. Thonon

Enseignement obligatoire organisé par la FW-B

Rappel des conséquences en matière de perte d'heures

Nous savons que, comme chaque année malheureusement, des camarades définitifs vont se trouver à la rentrée en disponibilité par défaut d'emploi (SDS), suppression définitif stagiaire ou en perte partielle de charge (IDS), incomplet définitif stagiaire.

Cette situation est due, soit à une diminution globale du nombre d'élèves dans un établissement, soit, en particulier au degré supérieur de l'enseignement secondaire, à des modifications importantes dans les choix d'options par les élèves. S'il n'existe aucun membre du personnel temporaire dans la fonction, c'est le définitif qui comptabilise le moins d'ancienneté de service qui perdra l'entièreté ou une partie de sa charge. Le chef d'établissement est alors amené à faire viser un document SDS ou IDS. **Tant que les camarades concernés n'ont pas le résultat officiel de la comparaison des anciennetés de service, il est conseillé d'ajouter la formule suivante : « sous réserve de vérifications par l'administration ».**

En effet, les conséquences peuvent être importantes dans les deux cas de figure : si le MDP est en perte partielle, il peut se voir confier des tâches pédagogiques, un complément d'horaire ou encore un complément d'attribution dans son établissement. Par contre, il peut aussi se voir confier un complément de charge dans sa fonction, mais dans un ou plusieurs autres établissements, à concurrence du nombre d'heures perdues.

En cas de perte totale, les conséquences sont même d'ordre pécuniaire.

Attention, il existe une incidence sur la rémunération :

- pendant les 2 premières années : 100 % du dernier traitement d'activité (y compris avec évolution des biennales) ;
- à partir de la 3^e année, réduction de 20 % chaque année sur base du dernier traitement d'activité (plus d'évolution pour les biennales).

Bien sûr, les commissions zonales qui se réunissent début novembre, vont procéder, dans la mesure du possible, à



des propositions de réaffectation, de rappel à durée indéterminée ou de rappel à l'activité (disponibilité non couverte en juillet-août). Certaines fonctions dans certaines zones restent néanmoins difficiles, il est donc impératif de faire valoir ses droits, d'autant qu'en l'absence de solution au sein de la zone d'origine, la commission interzonale devra prendre le relais et procéder à des propositions dans les autres zones où il existe des possibilités.

À noter que la modification des grilles du qualifiant va provoquer des pertes d'emplois pour les camarades qui donnent des cours techniques et de pratique professionnelle.

Nous avons proposé que les membres du personnel dans cette situation puissent, sur base volontaire, rester à disposition de leur établissement ou de leur pouvoir organisateur afin d'effectuer des tâches pédagogiques telles que : accueil des jeunes enseignants, recherche de stage, rédaction des évaluations des unités d'apprentissage...

Nous attendons une réponse définitive du Gouvernement en urgence dans la mesure où les établissements doivent déjà mettre en œuvre leur future organisation dans le courant du mois de juin.

Ph. Jonas – 7/06/2016

« **POURQUOI** (NOUS) MANIFESTONS-NOUS ? »

Cet article s'insère dans un dossier qui sera développé dans deux numéros de Tribune. Ce dossier traite, dans ce numéro, du sens de nos actions actuelles et du rôle du syndicat. Dans le numéro de septembre, nous évoquerons nos moyens d'action et tenterons d'y apporter un point de vue réflexif à ce sujet. Ce dossier, parce que le syndicat, reste aujourd'hui, autant que jamais, indispensable, mais parce qu'aussi nous voulons questionner nos pratiques et nos actions.



*Mobilisation à Bruxelles le 19/04/2016
À noter, les drapeaux « Panama » pour dénoncer l'évasion fiscale.*

À l'heure où les critiques vis-à-vis des syndicats et plus particulièrement vis-à-vis des actions de manifestation et de grèves, vont bon train... À l'heure où certains partis souhaitent affaiblir par tous les moyens les syndicats dans notre pays... À l'heure où on prétend que l'opinion publique en a ras le bol de tous les conflits sociaux... À l'heure où la plupart des médias se montrent systématiquement hostiles aux actions syndicales...

À l'heure où la stigmatisation des chômeurs et des travailleurs pauvres est omniprésente... À l'heure où l'individualisme exacerbé ne cesse de devenir le modèle dominant...

À l'heure où l'action collective est affaiblie... À l'heure où « l'on » pousse chacun à penser à lui seul, et uniquement à lui seul...

Mais aussi **et surtout** : à l'heure où les inégalités sociales ne cessent de croître...

Il nous paraît essentiel de nous rafraîchir la mémoire et de nous recentrer sur l'origine et les motivations des actions syndicales et plus largement sur le rôle et la raison d'être des organisations syndicales.

Bref historique

Nous n'allons pas tracer ici un historique complet de la naissance du syndicat. Nous nous limiterons à quelques moments clés au niveau de sa création ainsi qu'aux batailles menées découlant sur de véritables victoires sociales.

Historiquement, le syndicat est né pour venir en aide à ceux que l'on nomme maintenant, souvent de manière péjorative, les « inactifs ». En effet, au XIX^e siècle, face aux difficultés de survie et aux conditions de travail pénibles et dangereuses, les travailleurs commencent à s'organiser, tout d'abord par la création de caisses de solidarité pour le soutien aux malades, chômeurs et accidentés du travail. Ces caisses de solidarité sont alors alimentées par patrons et syndicats¹.

À la suite de la fondation en 1885 du Parti ouvrier belge (POB), est créée en 1898 la Commission syndicale chargée de la coordination des activités syndicales au sein du pilier socialiste. Une lutte politique pour le suffrage universel est alors menée avec intransigeance et mise en œuvre à travers d'énormes manifestations et des grèves très dures (1902, 1913). Le thème du suffrage universel pur et simple, cheval de bataille du POB, ne se concrétisera qu'après 1918¹. Le 14 juin 1921, le temps de travail est ramené à 8 heures par jour. La grève devient un droit à partir du 24 mai 1921.

La période d'entre-deux-guerres est marquée par la grande crise de 1929 et les politiques déflationnistes. Il faut attendre 1936 pour que l'économie se redresse. Cette année-là, pas moins d'un demi-million de travailleurs et travailleuses se mettent en grève afin de réclamer la hausse générale des salaires, l'obtention de congés payés, et la semaine des 40 heures.

Après la Seconde Guerre mondiale, la FGTB s'est progressivement imposée aux employeurs et aux pouvoirs publics comme un interlocuteur représentatif s'opposant à l'arbitraire des décisions en matière économique et sociale. Avec la FGTB naît le syndicat moderne, qui s'impose désormais comme un interlocuteur incontournable de la concertation sociale.

Bon nombre d'autres avancées sociales sont autant de victoires obtenues, à chaque fois, par la lutte que ce soit la réduction progressive du temps de travail, la mise en place d'une sécurité sociale, l'instruction obligatoire, la sécurité sur les lieux de travail...

Rôle(s) du syndicat

Symboliquement, le rôle et l'objectif du syndicat sont donc avant tout de penser au collectif, au groupe plutôt qu'à l'individu isolé. Le syndicat, par ses valeurs de collectivité, agit

dès lors à contre-courant de l'idéologie dominante qui prône de plus en plus l'individualisme.

Les syndicats jouent aussi, davantage au niveau local, un rôle proactif d'information des travailleurs en matière de législation sociale. Ils peuvent être amenés à défendre leurs membres devant les instances compétentes ou en justice, notamment en cas de conflit avec un employeur. Les syndicats constituent donc ainsi une aide de première ligne pour les travailleurs.

Les syndicats sont également chargés du paiement des allocations de chômage à leurs membres. Ils sont aussi présents et peuvent aider les demandeurs d'emploi lors des contrôles de disponibilité et d'effectivité de recherche d'emploi menés par l'ONEM.

Un rôle indispensable assuré par les syndicats et dont les responsables ont la tâche est bien sûr la négociation sociale et le dialogue social, par ailleurs fortement mis en danger par le Gouvernement fédéral actuel, nous en parlerons plus loin. La Belgique est connue pour son système de concertation sociale. Par « concertation sociale », on entend l'ensemble des formes que prennent les relations entre organisations syndicales et organisations patronales, éventuellement élargies au gouvernement. La concertation sociale a pour fonction de réguler les rapports entre les employeurs et les travailleurs. In concreto, les patrons ou ministres pour les services publics sont tenus d'informer et de se concerter avec les syndicats avant de prendre une décision concernant les travailleurs. Bien souvent nous ne le voyons pas, mais certaines décisions envisagées ou avant-projets de texte législatif qui présentent un caractère nettement antisocial n'aboutissent pas et cela grâce à l'action syndicale au moment de la concertation.

Mais une syndicalisation forte c'est aussi un combat continu contre l'augmentation des inégalités et pour leur réduction. En effet, d'après l'Organisation internationale du travail (OIT), une présence syndicale solide participe à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire qui est propice à un meilleur partage des richesses. En effet, les syndicats négocient pour obtenir de meilleures conditions de travail. Ils contribuent également à réduire les écarts de revenus ainsi qu'à la promotion de politiques sociales redistributives. On le voit d'ailleurs lorsque l'on examine la corrélation entre le taux de syndicalisation dans les pays de l'OCDE et le coefficient de Gini (qui mesure

1. Dans un deuxième temps, l'État intervient afin de réguler et d'unifier ce système de sécurité sociale. Suite à la crise de 1974, l'État va limiter les prestations en introduisant la notion de besoin.

2. Suffrage universel pur et simple pour les hommes en 1919. Rappelons tout de même qu'il a fallu attendre 1948 pour que le droit de vote soit élargi aux femmes.

le niveau de la distribution des revenus) : les pays où le taux de syndicalisation est élevé montrent une moins grande inégalité entre les revenus.

Pourquoi manifester et faire grève ?

Après avoir passé en revue l'origine du syndicat ainsi que son rôle dans notre société, nous voudrions répondre à ces deux fameuses questions, pourquoi manifester, pourquoi faire grève ? Nous répondrons à ces questions de manière générale sans dès lors nous focaliser sur la récente phase de grèves et de manifestations qui vient de secouer le pays.

Notre syndicat défend une société plus juste et plus égalitaire. En outre, il y a la double volonté, chez le syndicat, d'œuvrer quotidiennement tant à l'amélioration directe des conditions de vie des travailleurs, avec ou sans emploi, qu'à la réalisation de son projet de transformation sociale. Nous connaissons les valeurs qui fondent l'action du syndicat et constatons dès lors qu'elles sont en totale opposition avec celles du Gouvernement fédéral et de ses Ministres.

En outre, la concertation sociale, nous l'avons vu plus haut, est à la base du mouvement syndicaliste. Pour qu'il existe un climat social serein, le Gouvernement se doit de consulter ses interlocuteurs sociaux, à savoir en Belgique, notamment les représentants des travailleurs, les syndicats. La négociation collective est en fait notre premier mode d'action. En ce moment malheureusement, certains ministres prennent des décisions qui en plus d'être contraignantes pour les travailleurs, et bien souvent inégalitaires, se font hors de toute concertation sociale. Dès lors, nous devons faire connaître et entendre notre point de vue, celui des travailleurs, autrement, en manifestant ou en déclarant un arrêt de travail sous la forme d'une grève. « *Négocier quand c'est possible, se battre, quand il le faut* ». François Janssens.

Sur le plan de l'action en tant que telle maintenant, l'action syndicale se veut dynamique et combative. Nous prôtons des valeurs bien précises et nous les défendons jusqu'au bout. L'organisation syndicale ne veut et ne peut en aucun cas devenir une organisation molle, prometteuse de choses qu'elle ne tient pas, soumise au pouvoir et affaiblie sur le plan de la contestation.

Le syndicat est aussi une organisation qui vient de la base, et qui la consulte pour toute décision qu'elle prend. La prise de décision démocratique, la consultation de ses affiliés comme le respect de leurs votes, la protection de ses travailleurs, la présence tant sur le terrain aux côtés des gens, que sur la scène politique pour agir contre les décisions antisociales et inégalitaires sont autant de missions et d'objectifs du syndicat. Si certains s'efforcent, pour défendre d'autres intérêts, de donner du syndicat l'image d'une organisation sociale un peu ringarde, contestataire et têtue, rappelons qu'avant tout le syndicat est un contre-pouvoir indispensable, proche de ses affiliés et fidèle à ses revendications.

Le fait de manifester et surtout de partir en grève, on en n'a pas aujourd'hui bonne presse chez certains... Nous ne reviendrons pas sur les critiques qui nous sont faites, nous les connaissons, les médias, le monde patronal et la droite les relaient à suffisance. Mais, dans le contexte actuel, y a-t-il d'autres modes d'actions à mettre en place ? Faut-il repenser l'action syndicale ? Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à ces questions dans le prochain numéro de *Tribune* qui sortira au mois de septembre.

C. Kerstenne 1/06/2016

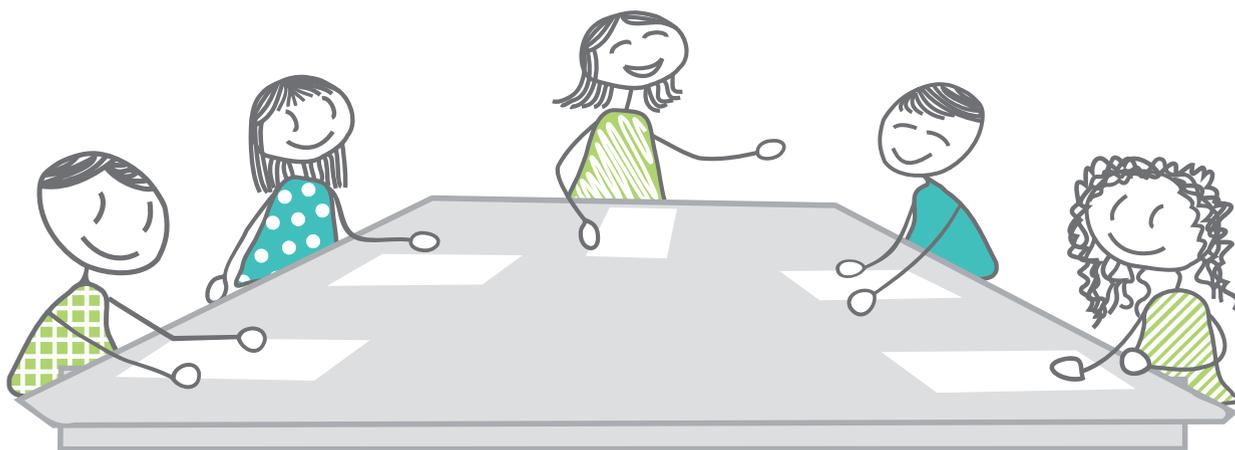
Concrétiser la recherche sur l'enseignement, tel est l'objectif de l'Internationale de l'Éducation !

Nous avons participé à la 12^e réunion du Réseau de recherche de l'IE. En voici un compte rendu...

Un des objectifs de cette réunion de deux jours était d'analyser comment la recherche pouvait contribuer à un projet concret et/ou à la mise en place d'un dispositif en lien avec la défense de l'éducation. Il est donc question de savoir comment la recherche (non) académique peut se diffuser au sein de la population et, plus particulièrement, parmi les enseignants.

Comment la recherche peut-elle être initiatrice de projet et donc de changement ? Comment rendre dynamique la recherche académique afin qu'elle bénéficie aux acteurs qu'elle étudie ?

Exemple concret qui a été relaté durant la réunion : beaucoup d'études ont été réalisées au sujet du stress du travail de l'enseignant. En effet, le stress est un facteur important et peut avoir un impact considérable sur la santé physique et mentale de l'enseignant. Or, l'environnement scolaire



devient de plus en plus un environnement de compétition, dès lors anxiogène. La fonction d'enseignant attire de moins en moins de personnes et la responsabilité du métier devient de plus en plus importante. Les études sur le travail de l'enseignant ne manquent donc pas. Mais quel est leur réel impact sur la population ? Une proposition de l'IE est de développer davantage de relations voire de partenariats entre le syndicat et la santé. Ainsi, les études pourraient déboucher sur quelque chose de concret, à savoir une action collective sur le métier.

À titre d'illustration, nous développerons ci-dessous un projet de recherche/action réalisé en France par le SNES-FSU. Ce projet, bien que relativement scientifique au départ, concerne directement les enseignants puisqu'il met en place des collectifs au sein desquels ces derniers sont conviés.

Les collectifs d'enseignants

Le SNES-FSU part du postulat que si les recherches sur les élèves, le système éducatif, les méthodes d'évaluation sont nombreuses, peu de travaux, en revanche, existent sur ce qui se passe en classe. Pour le SNES-FSU, connaître et comprendre la réalité de l'activité professionnelle est une richesse essentielle pour l'élaboration de ses mandats. Afin tenter de remplir cet objectif, le SNES-FSU a noué un partenariat avec le CNAM et plus particulièrement avec des chercheurs en psychologie du travail émanant de cette structure.

De quoi s'agit-il ?

Le partenariat SNES-FSU/CNAM a créé des groupes de professeurs (des collectifs) se réunissant régulièrement afin de discuter de leur métier et de ce qui se passe en classe. Les deux intervenants ont bien insisté sur le fait que les échanges réalisés durant ces groupes ne portent pas sur des pratiques professionnelles mais bien sur des expériences vécues par des enseignants dans leur classe. Ces groupes sont animés par des psychologues du travail qui ne sont

néanmoins pas trop interventionnistes. Il ne s'agit en effet pas de trop cadrer la discussion mais plutôt de lancer une question introductive afin que le « débat » prenne. Ces échanges vont ainsi permettre aux participants de voir leur propre activité avec d'autres yeux, par le truchement des questions et des étonnements des autres.

Pourquoi ce projet nous paraît-il intéressant ?

Il est bénéfique pour les enseignants :

- ce projet permet de rassembler des enseignants et de lutter contre une certaine forme d'isolement de la profession (le prof seul dans sa classe) ;
- il permet aussi de faire relativiser l'enseignant qui subit une certaine pression dans son métier, en voyant, par exemple, que d'autres « collègues » éprouvent les mêmes difficultés, etc. ;
- c'est aussi un moment de réflexivité non pas sur sa pratique pédagogique mais bien sur la manière de faire son métier et sur les expériences en tant qu'enseignant ;
- cela « sort » un peu l'enseignant de son espace école où il ne peut pas toujours s'exprimer en confiance, par rapport à des situations ou à d'autres collègues enseignants (présence de la direction, jugement, compétitivité, etc.)

De manière plus générale, les métiers de l'enseignement deviennent de plus en plus difficiles. Les orientations et les nombreuses réformes imposées par le Gouvernement tendent à les transformer en profondeur, sans, parfois, tenir compte du travail réel, ni de son sens pour celui qui l'exerce. Pouvoir en parler en toute confiance, à l'extérieur des murs de son école paraît dès lors essentiel.

C. Kerstenne 31/05/2016

3. SNES = Syndicat national des Enseignements de Second degré.
FSU = Fédération syndicale unitaire.
4. Conservatoire des Arts et des Métiers

À lire

7 facilitateurs à l'apprentissage - Vivre du bonheur pédagogique



Léonard Guillaume et Jean-François Manil
Éd. Chronique Sociale
Mars 2016

« Les enseignants et les élèves, les éducateurs et les enfants, les formateurs et leurs publics sont tous dans « le même bateau » : apprendre et faire apprendre, éduquer et accepter de l'être, former et se former n'est pas simple au premier abord ! »

Et pourtant, les deux auteurs vont exposer tout au long de leur livre un certain nombre de facilitateurs à l'apprentissage. Ces derniers sont bien sûr en lien les uns avec les autres. Parmi ces facilitateurs, on retrouve notamment « Tenir compte des émotions », « Gérer le temps, les consignes et les référents », « Assurer la stabilité, la sécurité. La place de l'erreur ».

Observer les comportements et attitudes des élèves et découvrir comment l'enseignant réagit à cela. Faire réfléchir les apprenants en fin de séquence, sur ce qu'ils viennent d'apprendre et comment ils l'ont fait. Confronter ces réalités aux indices préalablement relevés par l'enseignant. Voilà comment L. Guillaume et J.-F. Manil travaillent et analysent les processus d'apprentissage. En plus de cette première démarche, que l'on pourrait qualifier d'observation participante, les auteurs ont posé une seule et même question à des publics très variés : élèves d'école primaire et d'école secondaire, étudiants se destinant à l'enseignement, parents, entraîneurs sportifs, « Qu'est-ce qui a facilité votre apprentissage ? ».

Les 7 facilitateurs ainsi identifiés, a priori un peu jargonnants et théoriques, permettent en réalité d'apporter une aide plutôt concrète à l'apprentissage de l'élève. Les auteurs ont soigneusement pensé à une rubrique « en pratique » à la fin la présentation de chaque facilitateur afin de concrétiser ces derniers et de les rendre réalisables.

Faire école, un sport de combat – Entre terrain et recherche



Jacques Cornet
Éd. Couleur livres

Dans ce livre, vous trouverez une sélection des textes de Jacques Cornet qu'il a auparavant publiés dans la revue « Traces de changements ».

Ces textes brassent toute une série de thématiques comme le droit de grève, les classes sociales, le chômage et l'inadéquation entre l'école et l'emploi, l'école comme institution, la domination.

C'est au lecteur à mettre ces textes dans un même contexte et à penser l'idée générale qui en découle.

Mais ce lecteur ne tardera pas à se rendre compte d'une chose... Si ces textes semblent parfois un peu éloignés les uns des autres, ils vont aussi tous dans le même sens... à savoir dans le sens d'une école plus juste, plus digne.

C. Kerstenne – 25/05/2016

L'activité parlementaire du mois

Voici quelques questions et interpellations adressées par des parlementaires aux Ministres de l'Enseignement durant ce mois de mai 2016. L'intégralité des interventions est consultable sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.pfwb.be.

À Mme Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Éducation

Discrimination à l'embauche dans l'Enseignement

Question : La députée fait référence au cas d'une enseignante qui a fait l'objet d'une discrimination pour un emploi dans un établissement. La députée interpelle la Ministre quant à cette problématique visant beaucoup de Bruxellois diplômés de l'enseignement supérieur mais discriminés en raison de leur origine.

Réponse : En cas de discrimination à l'embauche en raison de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle, le dossier est transmis au Centre pour l'égalité des chances. La Ministre ajoute ensuite que chaque pouvoir organisateur organise ses propres procédures de recrutement. Cette situation ne peut intervenir dans le réseau d'enseignement de la Fédération. En effet, le processus d'engagement est un processus de désignation qui s'effectue sur la base d'une candidature faisant suite à un appel paru au Moniteur. Les candidatures sont classées selon des règles statutaires. Toute discrimination à l'embauche porterait donc atteinte à ces règles et un contrôle syndical assure d'ailleurs le respect du processus. La Ministre encourage, par ailleurs, l'enseignante en question à porter plainte.

Manque de professeurs remplaçants

Question : La députée note que le remplacement de professeurs absents semble délicat en FW-B. Elle souhaiterait que la Ministre l'éclaire sur cette question et illustre la problématique en évoquant le cas d'un directeur d'école qui a dû faire appel à un instituteur à la retraite pour remplacer un titulaire malade.

Réponse : En cas d'absence de six jours dans le fondamental et de dix jours dans l'enseignement secondaire, un remplacement peut avoir lieu. En outre, les pouvoirs organisateurs et les chefs d'établissements mettent en place des stratégies momentanées, comme la prise en charge par un autre membre de l'équipe pédagogique des heures de fourche ou d'étude accompagnée ou non. Il n'y a, à ce jour,

pas davantage de statistiques précises sur les branches où les remplacements sont plus difficiles. La Ministre ajoute que le décret « Titres et fonctions », en vigueur dès septembre prochain, apportera une plus grande clarté puisqu'on saura exactement quels sont les titres requis ou suffisants en pénurie, grâce à un encodage systématique dans les écoles.

Résultats relatifs aux évaluations externes non certificatives dans l'Enseignement primaire et secondaire

Question : Des évaluations externes non certificatives ont eu lieu en troisième et cinquième primaires, dans les branches d'éveil et d'initiation scientifique, ainsi qu'en troisième année de secondaire de transition et de qualification, en histoire et en géographie. Il découle de nombreuses analyses que les résultats, de manière générale, ne sont pas très bons et dès lors que les élèves éprouvent des difficultés. Quelles sont les conclusions tirées par l'administration et le cabinet suite à ces résultats ?

Réponse : La Ministre énumère plusieurs constats, dont ceux-ci :

- des enseignants de 3^e et de 5^e primaire ont répondu à un questionnaire relatant qu'ils se sentent démunis face à l'enseignement des sciences, en particulier de la physique ;
- il y a un écart important entre les élèves qui sont issus de l'encadrement différencié ou non. Cela démontre l'importance d'un pilotage efficace de l'enseignement qui vise à réduire les inégalités ;
- il existe un contraste entre l'avis des enseignants et les résultats des élèves. Les premiers jugent les questions d'un niveau de difficulté adapté alors que les résultats des seconds sont assez faibles.

Ces différents constats renforcent la conviction de la Ministre de rendre plus précis les référentiels liés aux socles de compétences.

À M. Jean-Claude Marcourt, Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Première journée des chercheurs en Haute École

Question : Le député aborde plusieurs questions dont les deux suivantes : la création d'un réseau social académique spécifique aux chercheurs en Haute École est-elle envisageable ? Quelles mesures ont été prises afin de promouvoir et faciliter les collaborations entre les entreprises et les hautes écoles ?

J.-C. Marcourt : L'idée de créer un réseau social spécifique aux chercheurs en Haute École est tout à fait intéressante.

En effet, il est à la fois productif et réconfortant de pouvoir partager de bonnes pratiques. Quant à la collaboration entre le monde des entreprises et celui de la recherche appliquée, une réflexion est actuellement en cours au sein des cabinets du Ministre. Elle porte sur les moyens à utiliser pour informer davantage les entreprises et principalement les PME, sur les outils financiers qui leur sont accessibles, comme les chèques technologiques ou les projets FIRST Hautes Écoles.

À Mme Isabelle Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Enseignement de promotion sociale, partenaire dans la formation à la neutralité

Question : Une des conditions d'accès qui permettra aux enseignants de dispenser le cours d'EPC est d'avoir reçu une formation à la neutralité. Les professeurs issus des écoles normales et des universités publiques ont d'office reçu cette formation. Quant aux autres enseignants, ils devront suivre une formation de 20 heures. Dans quelle mesure, l'enseignement de promotion sociale est-il impliqué dans cette formation des futurs professeurs d'EPC ?

I. Simonis : L'Enseignement de promotion sociale a été désigné par le gouvernement de la FW-B pour mettre en

œuvre la formation relative à la neutralité que les enseignants non porteurs des titres requis devront impérativement suivre et réussir afin de dispenser le cours d'EPC dans l'enseignement obligatoire. Une attestation de réussite sera délivrée aux candidats qui présenteront les épreuves avec succès. Les établissements de promotion sociale organiseront cette unité d'enseignement dans le courant du mois de juin 2016, principalement les mercredis après-midi, les samedis matin ou en soirée. Certaines sessions de formation devraient également être organisées à la fin du mois d'août de cette année, voire encore dans la première quinzaine de septembre 2016.



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Le point sur les circulaires **du mois**

Nous avons épinglé plusieurs circulaires parues durant les mois de mai 2016 et de début juin 2016. Il nous semble important de les porter à votre connaissance. Vous pouvez les consulter dans leur intégralité sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.adm@cfwb.be



Circulaires informatives

Tous réseaux. Niveaux primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé

Circulaire 5714 : Le cyberharcèlement à l'école : mise à disposition d'outils pour aborder la question du cyberharcèlement à l'école suite au lancement de la campagne « Le téléphone de Louise ».

Circulaire 5722 : Éducation à la citoyenneté mondiale – Second appel à projets 2016-2017. Programme fédéral annonce la couleur.

Tous réseaux, Secondaire, 2^e et 3^e degrés

Circulaire 5717 : Concours de slam à destination des élèves des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire (tous réseaux, types et formes d'enseignement) organisé ou subventionné par la FW-B.

Titres et fonctions

Réseau Subventionné. Niveaux fondamental et secondaire de plein exercice et de promotion sociale

Circulaire 5727 : Circulaire relative à la Chambre de la Pénurie (Réforme des titres et fonctions – CITICAP).

Circulaire 5728 : Circulaire relative à la Chambre de l'expérience utile (Réforme des titres et fonctions – CITICAP).

Promotion sociale

Tous réseaux. Niveaux de promotion sociale secondaire et supérieur

Circulaire 5734 : Calendrier général de fonctionnement des établissements d'enseignement de promotion sociale pour l'année scolaire 2016-2017.

Réseau FW-B. Niveau de promotion sociale

Circulaire 5741 : Organisation de la rentrée scolaire 2016/2017 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CPMS

Réseau FW-B

Circulaire 5740 : Congés – Disponibilités – Absences règlementaires autorisées des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tous réseaux, tous niveaux

Circulaire 5753 : Interruptions de la carrière professionnelle dans l'enseignement et les centres psycho-médico-sociaux.

Rentrée scolaire

Réseau FW-B. Tous niveaux sauf l'enseignement supérieur non universitaire

Circulaire 5742 : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur).

Circulaire 5750 : Organisation de la rentrée académique 2016/2017 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des Hautes Écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Formation d'infirmier responsable de soins généraux (IRSG)

Tous réseaux. Niveau secondaire ordinaire

Circulaire 5749 : Quatrième degré : enseignement professionnel secondaire complémentaire.

TOUT AUTRE CHOSE propose une Tout Autre École

Tout Autre École est un collectif composé de citoyen-ne-s de tous les âges, provenant de partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Certain-e-s travaillent dans le milieu éducatif, d'autres en sont très éloigné-es, mais tous sont convaincu-e-s de la nécessité d'une Tout Autre École pour aller vers une tout autre société.

Le mouvement Tout Autre Chose présente son Manifeste pour une Tout Autre École. Ce Manifeste a été construit à partir des contributions des quelques **800 personnes** qui avaient participé à des débats organisés dans 14 lieux en Wallonie et à Bruxelles le 27 septembre dernier et en novembre.

Ce Manifeste n'est pas une pétition, ni un cahier de revendication à déposer sur la table du gouvernement. C'est l'esquisse, à gros traits, d'une tout autre école, d'un horizon vers lequel des citoyen-ne-s veulent se mettre en mouvement avec toutes celles et tous ceux qui y adhéreront.

En faisant le pari de réfléchir hors du carcan scolaire classique, ce projet veut notamment lutter contre les inégalités que le système actuel reproduit depuis tellement longtemps, et contre une école à la carte. Tout Autre École propose **un projet global**, porté par des finalités essentielles : solidarité, émancipation, engagement collectif, expression de soi et confiance en soi. C'est sur la base de ces finalités que le Manifeste esquisse les traits d'une tout autre école, en répondant à trois questions centrales : **Apprendre quoi ? Apprendre comment ? Apprendre dans quels groupes d'apprentissages ?** Tout Autre École propose ainsi un projet éducatif cohérent, au service d'une tout autre société.

Le Manifeste pour une tout autre école n'est pas une fin en

soi. Aujourd'hui, le mouvement souhaite unir celles et ceux qui veulent un système éducatif œuvrant à plus d'égalité, respectant davantage l'individualité des apprenant-e-s et semant les graines d'une tout autre société. Il veut tisser des liens entre celles et ceux qui se sont déjà mis-es en marche vers cet horizon ou qui aspirent à se mettre en route. L'objectif est de multiplier les échanges, les interpellations bienveillantes et les débats, tant au sein du collectif que vers l'extérieur.

Le prochain moment fort de rencontre est fixé au **dimanche 20 novembre**, date de la journée mondiale de l'enfance.

**TOUT
AUTRE
CHOSE**

Contacts presse

François Braghini
braghinifrancois@hotmail.com
0495 47 83 68

Bernard Delvaux
bernard.delvaux@uclouvain.be
0493 15 94 17

Xavier Liesenborghs
guatejavier@hotmail.com
0478 45 36 27



*Pour plus d'informations : Voir les pages
Tout Autre École et Ressources, ainsi que le site
Tout Autre Chose.*

Régionale de Namur

Avis à tous les temporaires

Calcul des vacances proméritées
Namur-Brabant wallon
Merci de vous munir de vos C4

NAMUR

(Maison Genot, rue de l'Armée Grouchy, 41)

Jeudi 30 juin de 14h à 16h

Vendredi 1^{er} juillet de 9h à 12h

Lundi 4 juillet de 14h à 17h

Jeudi 7 juillet de 9h à 12h

Mardi 12 juillet de 14h à 17h

Vendredi 15 juillet de 9h à 12h

Jeudi 18 août de 9h à 12h

Jeudi 25 août de 14h à 17h

NIVELLES

(FGTB Brabant wallon, rue du Géant, 4)

Mercredi 29 juin de 14h à 17h

Vendredi 1^{er} juillet de 14h à 17h

Mercredi 13 juillet de 14h à 17h

WAVRE

(FGTB Antenne chômage, rue de l'Ermitage, 11)

Mercredi 6 juillet de 14h à 17h

Régionale du Luxembourg



Conditions de travail dans l'Enseignement supérieur

Le Ministre Jean-Claude Marcourt a accédé à notre demande (APPEL, SEL-SETCa, SLFP, CGSP-Enseignement) de rencontre afin d'« évoquer les conditions d'exercice du métier dans l'Enseignement supérieur et envisager les éventuelles améliorations en la matière et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ».

À l'heure où vous lisez ces lignes, cette rencontre aura eu lieu.

Rapport sera fait sans tarder au Bureau exécutif communautaire. Vos Secrétaires régionaux ne manqueront pas de vous tenir informés des conclusions.

Ch. Cornet – 7 juin 2016

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un Congrès, une motion, un combat !
- 4 / Dossier • Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !
- 7 / International • CETA : l'urgence de la riposte
- 8 / Élections sociales • Élections sociales 2016 : la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

www.cgspwallonne.be

Infos ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • Jusqu'à la dernière minute...
- 10 / Les pensions des enseignants : un os à ronger pour le gouvernement Michel
- 13 / Enseignement obligatoire organisé par la FW-B
Rappel des conséquences en matière de perte d'heures
- 14 / « Pourquoi (nous) manifestons-nous ? »
- 16 / Concrétiser la recherche sur l'enseignement, tel est l'objectif de l'Internationale de l'Éducation !
- 18 / À lire
- 19 / L'activité parlementaire du mois
- 21 / Le point sur les circulaires du mois
- 22 / Tout Autre Chose propose une Tout Autre École
- 23 / Dans nos régionales – Namur – Luxembourg
- 24 / Conditions de travail dans l'Enseignement supérieur

www.cgsp-enseignement.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11